

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 636

25 mars 2010

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	30521	Jatropha S.C.A., SICAV-FIS	30513
Abeil Participations S.A.	30510	Kinetron S.A.	30484
Absolut Capital (Luxembourg) S.A.	30509	KOCKELMANN Gilles S.à.r.l.	30482
Aerium IV Capital S.à r.l.	30502	Koeniginstrasse 2 S.A.	30497
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l.	30484	Les Papillons S.à r.l.	30510
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...	30488	Marsan Holding S.A.	30485
Allianz European Pension Investments ...	30484	MassMutual Europe S.A.	30489
A.P.R.I.L. (Agence, Promotions, Rénovation et Immobilière Luxembourgeoises) S.à r.l.	30498	Mediashop S.A.	30509
Ast Invest S.A.	30482	Multiadvisers Fund Management Company	30492
Ast Invest S.A.	30482	National Musical & Sport Events A.s.b.l.	30500
Atlantico S.A.	30488	Nederfin S.A.	30485
Baroo Energy Holding S.A.	30496	New Del Col	30494
Bear S.à r.l.	30498	Newel Sàrl	30525
Borodino International S.A.	30520	Palm Investments Limited S.A.	30510
Bulgarian Investment Company S.A.	30494	Plus-immo S.à r.l.	30486
Bulgarian Investment Company S.A.	30496	Presta Concept S.à r.l.	30510
Cable Holding S.A.	30498	PSEG Luxembourg S.à r.l.	30488
Cable Holding S.à r.l.	30498	Resorts Estate Investment S.A.	30485
Capita Selecta S.A.	30492	Search Value Partners S.A.	30509
Carsura Invest S.A.	30489	Selectra Investments SICAV	30500
Clariden Leu (Lux) I	30499	SGS Finance (Luxembourg) S.A.	30512
Clariden Leu (Lux) SICAV II	30496	Ships & Ferries International S.A.	30483
Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO"	30486	sms Invest S.A.	30528
E.T.G. Holding S.A.	30520	Société Civile Immobilière Marie-Thérèse	30499
F.23 New Del Col	30494	SRD Steel & Pipe S.A.	30498
FTC Futures Fund Sicav	30494	Stepman Invest S.à r.l.	30496
Gate 301 S.A.	30497	Stepman Invest S.à r.l.	30497
Greenridge Holdings S.à r.l.	30483	The "B" Partners S.A.	30488
Greenridge Property Three S.à r.l.	30485	Tolima S.A.	30511
Greenridge Property Two S.à r.l.	30483	Trading and Investment Company S.A. ..	30513
Hunnebiere S.C.I.	30519	Trading and Investment Company S.à r.l.	30513
Iesp Invest	30502	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	30492
Intercom Services	30499	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	30510

Ast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8082 Bertrange, 3, rue Alphonse Muenchen.
R.C.S. Luxembourg B 135.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2010028372/11.

(100025079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Ast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8082 Bertrange, 3, rue Alphonse Muenchen.
R.C.S. Luxembourg B 135.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2010028375/11.

(100025078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

KOCKELMANN Gilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4941 Bascharage, 6, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 81.948.

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Gilles KOCKELMANN, indépendant, né à Dudelange le 30 août 1971, demeurant à L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "KOCKELMANN GILLES S. à r.l." (numéro d'identité 2001 24 06 402), avec siège social à L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.948, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1056 du 23 novembre 2001,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare à L-4941 Bascharage, 6, rue des Prés et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Bascharage. "

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOCKELMANN, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 04 février 2010. Relation: CAP/2010/395. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010029386/32.

(100026456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 novembre 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010028377/18.

(100024861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Greenridge Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.224.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 31 janvier 2010

1. La démission de M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, en tant que gérant unique de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREENRIDGE PROPERTY TWO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028382/18.

(100024824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Greenridge Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.406.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 31 janvier 2010

1. La démission de M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, en tant que gérant unique de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028384/18.

(100024821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.986.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15.01.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010028383/12.

(100025385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Kinetron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINETRON S.A .

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028387/12.

(100024798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Extrait des Résolutions prises par les associés de la Société le 31 Janvier 2010

Les Associés de la Société, étant AIG/Lincoln Western Europe (Retail) Limited Partnership, AIG/Lincoln Western Europe (Spain) Limited Partnership, AIG/Lincoln Western Europe (Italy) Limited Partnership, AIG/Lincoln Eastern Europe (Hungary) Limited Partnership, des sociétés constituées selon le droit de l'état du Delaware, U.S.A., ayant leur siège social au 2711 Centerville Road, 19808, DE Wilmington, U.S.A., ont décidé d'accepter la démission de Madame Manuela Gutt, de Madame Tracy Bress et de Monsieur Joel Hammer en tant que gérants B de la Société, et ce à compter du 31 Janvier 2010.

Par ailleurs, les Associés ont décidé de nommer Mr Andrew McKelvie, avec adresse professionnelle à ul. Grzybowska 5a, 00-132 Warsaw, en Pologne, et Mr Brian Patterson avec adresse professionnelle à ul. Grzybowska 5a, 00-132 Warsaw, en Pologne, en tant que gérants B de la Société, et ce à compter du 31 Janvier 2010.

Par conséquent, les gérants de la Société au 31 Janvier 2010 sont les suivants:

Gérants A:

- Mr Christophe Gammal
- Mrs Kristel Segers

Gérants B:

- Mr Bernt Killingstad
- Mr Andrew McKelvie
- Mr Brian Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010028830/30.

(100025945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Greenridge Property Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.537.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 31 janvier 2010

1. La démission de M. Marcel STEPHANY, expert-comptable, en tant que gérant unique de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREENRIDGE PROPERTY THREE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028388/18.

(100024818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Nederfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.777.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEDERFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028389/12.

(100024797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Resorts Estate Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.708.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESORTS ESTATE INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028392/12.

(100024796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARSAN HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028394/12.

(100024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie Financière pour le Développement et Commercial "COFIDICO"
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010028396/13.

(100024794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 151.376.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société Exclusive Opportunities S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, RCS Luxembourg B 148006,

ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, suivant procuration ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Plus-immo S.à r.l.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EURO) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par l'associé unique Exclusive Opportunities S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

L'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Gérant:

Monsieur Jean CIGRANG, demeurant à L-5403 Bech/Kleinmacher, 1, Op der Kruut, né à Luxembourg, le 11 janvier 1951.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6870. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029207/95.

(100026913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATLANTICO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028397/12.

(100024793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

The "B" Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE "B" PARTNERS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028399/12.

(100024792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028400/12.

(100024791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

PSEG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 février 2010 au siège social.

L'assemblée acte et décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Nelson Junior Garcez de son mandat de gérant de la société avec effet le 18 janvier 2010.

- De nommer au titre de gérant Monsieur Scott S. Jennings, résidant professionnellement au 80 Park Plaza, T20, Newark, NJ-07102, USA avec effet le 18 janvier 2010.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

- M. Scott S. Jennings.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010028403/18.

(100025373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Carsura Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.503.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 16 décembre 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028401/21.

(100025333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

—
In the year two thousand and nine, on the 31 of December,
before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholder of MassMutual EUROPE S.A., a société anonyme (hereafter "The Company") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 26 334, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 July 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 6 November 1987, number 313. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 April 2007, number 570.

The general meeting is opened at 2. p.m. with Mr Olivier Maingard, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting elected as scrutineer Mr Jim Bailey, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) from its current amount of eleven million five hundred thousand Euro (EUR 11,500,000.-) up to twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-) without issuing new shares, by a contribution in kind consisting of a claim of one million Euro (EUR 1,000,000.-) that MassMutual INTERNATIONAL LLC has against the Company.

2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The corporate capital is fixed at twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000) represented by thirteen thousand five hundred eighty (13,580) shares without indication of a nominal value, entirely paid up"

3. Miscellaneous.

II. That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder, the proxy of the represented shareholder and by

the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and the shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the sole shareholder setting up a general meeting, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of eleven million five hundred thousand euro (EUR 11,500,000) up to twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) without issuing new shares.

Payment

MassMutual INTERNATIONAL LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office in 1295 State Street, Springfield, MA 01111-0001, United States of America, recorded with the Delaware Secretary of State under incorporation number 2595683, acting as the sole shareholder of the Company, makes a contribution in kind consisting of a claim of a total value of one million euro (Eur 1,000,000) it has against the company. The value at which the contribution is made is subject to a report established on 23 December 2009 by KPMG Audit, réviseur d'entreprises, having its registered office in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103 590.

The conclusion of the report is the following:

"Based on our review carried out, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the amount of capital to be increased in consideration thereof.

The said report shall remain attached hereto.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5 Capital.** The corporate capital is fixed at twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) represented by thirteen thousand five hundred eighty (13,580) shares without indication of a nominal value, entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Le trente et un décembre de l'an deux mille neuf,
par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire demeurant à Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MassMutual EUROPE S.A., une société anonyme (ci-après "la Société") constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26 334, constituée suivant acte notarié en date du 8 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 6 novembre 1987, numéro 313. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par notaire en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 avril 2007, numéro 570.

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Maingard, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Jim Bailey, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000) jusqu'à un montant de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) sans émission de nouvelles actions, par une contribution en nature consistant en une créance d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) que MassMutual International LLC a à l'encontre de la Société.

2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) représenté par treize mille cinq cent quatre-vingts (13.580) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées."

3) Divers.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera aussi annexée aux présent procès - verbal la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que tout le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, les convocations d'usages n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique siégeant à l'assemble générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent mille euros (EUR 11.500.000) jusqu'à un montant de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000), sans émission de nouvelles actions.

Libération

MassMutual INTERNATIONAL LLC, une société constituée et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1295 State Street, Springfield, MA 01111-0001, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro 2595683, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société, fait une contribution en nature consistant en une créance d'une valeur totale d'un millions d'euros (EUR 1.000.000,-) qu'elle a à rencontre de la Société. La valeur à laquelle la contribution a été faite a fait l'objet d'un rapport émis en date du 23 décembre 2009 par KPMG Audit, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590.

La conclusion du rapport est la suivante:

Based on our review carried out, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the amount of capital to be increased in consideration thereof.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) représenté par treize mille cinq cent quatre-vingt (13.580) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en en-tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. MAINGARD, G. SADDI, J. BAILEY, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2010, LAC/2010/896: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 February 2010.

Référence de publication: 2010029337/141.

(100026199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration des 6 et 7 octobre 2009

En date du 6 et 7 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Odier, avec effet au 6 octobre 2009, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010028405/16.

(100025337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Urs Borer comme Administrateur de la Société
- de coopter, avec effet au 31 décembre 2009, Monsieur Bernhard Bolliger, résidant professionnellement à 2-4 place du Molard, CH-1211 Genève, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Urs Borer, démissionnaire
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Bernhard Bolliger.
- que Monsieur Bernhard Bolliger termine le mandat de son prédécesseur

Certifié conforme et sincère

Pour VALARTIS FUNDS (LUX I)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028406/18.

(100025325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPITA SELECTA", ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.851, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, date du 8 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1112 du 28 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2080 du 25 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Boland, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimo Gilotti, employé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (91.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par PARFININDUS S.à r.l., l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (91.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est intervenue aux présentes:

PARFININDUS S.à r.l, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

Ici représentée par Massimo Gilotti, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les six cents (600) actions nouvelles.

Les six cents (600) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que le montant total de SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 60.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (91.000,- EUR) représenté par neuf cent dix (910) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN, O. BOLAND, M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4763. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028610/74.

(100025927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 1. Februar 2010.

- Die Herren Thomas BERGER, mit beruflichem Wohnsitz 12 Schottenring, A-1010 Wien, Rolf MAJCEN, mit beruflichem Wohnsitz 12 Schottenring, A-1010 Wien, und Harald WANKE, mit beruflichem Wohnsitz 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für FTC FUTURES FUND-SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010028409/17.

(100025319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bulgarian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 131.784.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BULGARIAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028410/12.

(100024811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**New Del Col, Société à responsabilité limitée,
(anc. F.23 New Del Col).**

Siège social: L-3583 Dudelange, 13, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 144.615.

—
L'an deux mille dix,

Le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "F.23 NEW DEL COL" une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 4-6 rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaires soussigné en date du 03 février 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 483 du 05 mars 2009 (ci-après: "la Société").

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144 615.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Jean LISARELLI, employé administratif, né à Dudelange, le 02 août 1960, demeurant au 13 rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange,

détenteur de cinquante et une (51) parts sociales de la Société;

2.- Madame Martine NERO, secrétaire de direction, née à Differdange, le 24 août 1970, demeurant au 132 rue d'Esch, L-4440 Soleuvre;

détentrice de quarante-neuf (49) parts sociales de la Société.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Jean LISARELLI, prénommé,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société "F.23 NEW DEL COL", soit les cinquante et une (51) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune,

à Madame Yasmine BINTENER, mère de famille, née à Dudelange, le 02 mars 1961, demeurant au 13 rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange,

ici personnellement présente et ce acceptant,

pour le prix de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR).

Ledit prix de cession a été payé entre les mains du cédant dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite les deux associés, Monsieur Jean LISARELLI et Madame Martine NERO, prénommés, en leurs qualités d'associés de la Société, déclarent expressément accepter la prédite cession de parts sociales ci-avant documentée, conformément à l'article NEUF (9) des statuts de la Société.

D'autre part Madame Martine NERO, agissant en sa qualité d'un des gérants technique et Monsieur Jean LISARELLI, lui-même, agissant en sa qualité de gérant administratif de la Société, avec pouvoir de signature conjointe, déclarent de même accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La prédite cession de parts sociales se trouvant ainsi réalisée et acceptée de part et d'autre, les dames Martine NERO et Yasmine BINTENER, agissant désormais, en leur qualité des deux (2) et uniques associés de la Société, prennent à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, suite à cette cession de part sociale ci-avant intervenue, de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer, avec effet immédiat, la raison sociale de la Société de "F.23 NEW DEL COL", en celle de "NEW DEL COL".

Troisième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, les associés décident de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, lequel article QUATRE (4) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "NEW DEL COL", société à responsabilité limitée."

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Wickrange (commune de Reckange-sur-Mess) à Dudelange et de modifier en conséquence l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. "Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger."

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la Société au 13 rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange.

Dont acte, fait et passé Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les personnes comparantes prénommées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. LISARELLI, M. NERO, Y. BINTENER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 janvier 2010. Relation: EAC/2010/421. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028702/79.

(100025420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Bulgarian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 131.784.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BULGARIAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028412/12.

(100024810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Stepman Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 129.816.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour STEPMAN INVEST S.A R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028414/12.

(100024809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Clariden Leu (Lux) SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.747.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2009

- Ernennung von Herrn Claude Hoffmann, 2 rue d'Alsace L-1017 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglied für das neue Geschäftsjahr.

- Frau Rahel Mullhaupt, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und die Herren André SCHMIT, 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Emil STARK, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und Rafik FISCHER, 43 Boulevard Royal, L-2955 werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- KPMG AUDIT, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CLARIDEN LEU (LUX) SICAV II

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010028416/19.

(100025313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BAROO ENERGY HOLDING S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010028430/11.

(100024829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Stepman Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 129.816.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *STEPMAN INVEST S.A R.L.*

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028417/12.

(100024808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.676.

La décision suivante a été approuvée et ratifiée par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en son siège en date du 3 février 2010:

- nomination de KPMG Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR 25,000, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103590, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 3 février 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour la société

Robert Jan Schol / Paul van Baarle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010028418/18.

(100025278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Gate 301 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.403.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de GATE 301 S.A., RCS Luxembourg n° B 110 403 tenue le 16 juin 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du 01/03/2009, l'Assemblée décide ratifier la nomination par cooptation de Madame Cristina Floroiu comme nouvel Administrateur du groupe B de la société en remplacement de Monsieur Grégory Guissard, Administrateur démissionnaire du groupe B.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010028422/16.

(100025265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

A.P.R.I.L. (Agence, Promotions, Rénovation et Immobilière Luxembourgeoises) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 139.705.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour A.P.R.I.L. S.A R.L.
Signatures

Référence de publication: 2010028419/13.

(100024807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Cable Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Cable Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010028465/11.

(100025224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour BEAR S.A R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028421/12.

(100024806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

SRD Steel & Pipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 31.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2009

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Klaus Fuchs

11, rue Pierre Werner

L-6832 Betzdorf

- Madame Rita Feiden

33, Moselstrasse

D-54441 Temmels

- Monsieur Dietmar Weides

38, Ackerstrasse

D-54570 Neroth

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010029161/26.

(100025463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Intercom Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INTERCOM SERVICES S.A.R.L.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010028423/12.

(100024805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2009

- Ernennung von Herrn Claude Hoffmann, 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglied für das neue Geschäftsjahr.

- Frau Rahel Mullhaupt, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und die Herren Andre SCHMIT, 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Emil STARK, 26 Claridenstrasse, CH-8022 Zürich und Rafik FISCHER, 43 Boulevard Royal, L-2955 werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- KPMG AUDIT, 9 Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CLARIDEN LEU (LUX) I

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010028427/19.

(100025249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Société Civile Immobilière Marie-Thérèse.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 2.857.

EXTRAIT

A l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Civile Immobilière Marie-Thérèse, qui s'est tenue au siège de la société en date du 19 février 2009.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1) Les associés acceptent la démission de M. Bernard Rockenbrod, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168 rue de Hamm, de son poste de gérant de la société.

2) Les associés décident de nommer M. Victor Rockenbrod, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 16 boulevard Royal, comme nouveau gérant.

3) Suivant signification du 14 décembre 1990, faite par Mme Michelle Thill, huissier de justice à Luxembourg, les associés prennent note de la cession des parts du 5 décembre 1990 de M. Romain de Bourcy.

4) Suivant signification du 12 février 2009, faite par M. Jean-Lou Thill, huissier de justice à Luxembourg, les associés prennent note de la cession des parts du 15 juillet 2008 de M. Bernard Rockenbrod à la société Marie-Thérèse SA.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte.

Bernard Rockenbrod
Gérant

Référence de publication: 2010028818/23.

(100025851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 136.880.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 novembre 2009

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Fabrizio Mazzucato, en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Monsieur Jean-Christophe Montant, résidant professionnellement au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Mazzucato
- que Monsieur Jean-Christophe Montant terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Christophe Montant en tant qu'Administrateur

Certifié conforme et sincère
Pour SELECTRA INVESTMENTS SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010028429/19.

(100025217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

National Musical & Sport Events A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 311, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg F 8.240.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Trombin Adriel, de nationalité italienne-américaine, demeurant à L- 2241 Luxembourg, 307 rue de Rollingergrund Luxembourg. Président
- M. Paulo César Francisco Lopes, de nationalité Portugaise, demeurant a L-8079 Bertrange, 7 rue des Près Luxembourg. Secrétaire Générale.
- M. Yannik Leroy, de nationalité Française, demeurant à 57330 Volmerange Les Mines, 30 rue de La Mine France. Vice-président - trésorier

Et tous ceux qui accepteront les dispositions des présents statuts et seront agréés en qualité de membres actifs, il est constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et pour ce qui n'y est pas prévu, par la loi du 21 Avril 1928 relative aux a.s.b.l. telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 1^{er}. Nom, Siège Social et Durée. L'association est dénommée: National Musical & Sport Events A.S.B.L

Son siège social est établi a L-2441 Luxembourg, 311 rue De Rollingergrund. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. Elle a pour objet:

- de connecter des groupes et individus de diverses nationalités, cultures lors d'activités sportives, musicaux et ludiques ou autres activités afin de promouvoir la music et les sports au Luxembourg.
- d'engager des groupes et individus dans des activités musicaux, sportives, bénévoles National et internationale qui ont pour but d'améliorer les conditions des sportives et des artistes musicaux de manière efficace, significative et durable.

Ces objectifs pourront être atteints par l'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet événementielle et facilitant sa réalisation, telles que des projets et programmes éducationnels, culturels et sportifs.

L'association s'interdit toute activité et toute discussion en matière politique et confessionnelle.

Art. 3. Membres, Perte de la qualité de membre. L'association se compose de membres actifs des personnes physiques, des personnes morales, de membres actifs, de membres d'honneur et de membres donateurs

Pour être membre actif il faut être agréé par le conseil d'administration.

Le critère pour être agréé par le conseil d'administration est le suivant: s'engager activement pour les buts poursuivis par l'association.

Le nombre de membres actifs ne pourra pas être inférieur à trois. Tout membre actif peut se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au président

Tout membre actif qui compromet les intérêts de l'association peut être exclu de celle-ci par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 4. Cotisation, Ressources et Fonds social. La cotisation, fixée par l'assemblée générale, ne peut pas dépasser 250 euros pour les membres actifs.

Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, des dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale. Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 2.

En cas de décès d'un membre actif, ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social. En cas de démission ou d'exclusion, le membre actif n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations.

Art. 5. Assemblée générale. Il sera tenu chaque année une assemblée générale ordinaire de tous les membres actifs.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les membres d'honneur seront invités aux assemblées générales. Ils ont le droit de participer aux délibérations des assemblées générales voix consultative.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire contenant l'ordre du jour huit jours au moins avant la date de sa réunion.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée Générale.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

L'assemblée générale a le pouvoir de modifier les statuts et l'objet de l'association selon le mode prévu par la loi.

Elle approuve à la simple majorité des voix les budgets et les comptes.

Les membres actifs, les membres d'honneur, les membres donateurs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

Art. 6. Conseil d'administration. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 personnes: un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le vice-président peut aussi être élu comme trésorier.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir, par cooptation, au remplacement de ses membres entre deux assemblées générales. La nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut créer des clubs et labels locaux qui soutiennent l'association et coopèrent avec celle-ci aux fins de réaliser les buts définis dans l'article 2.

Le conseil d'administration peut aussi constituer des groupes de travail conformément aux buts de l'association. L'activité de ces groupes de travail est déterminée par un règlement interne.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en son absence, du vice-président et ce au moins tous les trois mois, sur la demande écrite de la moitié de ses membres au moins.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

Art. 7. Dissolution. En cas de dissolution de l'association l'actif social reviendra à une autre association ou à un autre organisme poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Art. 8. Disposition finale. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions légales sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Référence de publication: 2010029235/89.

(100026596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Aerium IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.708.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029129/9.

(100025568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Iesp Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.368.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 9, 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "IESP INVEST".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June, at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prementioned, One thousand 1,000

Total 1,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

30505

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

1. Mr Eric LECLERC. employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC. previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

Mr Pascal FABECK. employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 12 février 2010.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"LWM CORPORATE SERVICES", une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec tout autre associé de la société par la suite..

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IESP INVEST".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/shareholders. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prédésignée, mille actions	1.000
Total	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029209/364.

(100026753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Absolut Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.644.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2009 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Absolut Capital
(Luxembourg) S.A. (in liquidation)
Signature

Référence de publication: 2010028783/20.

(100026123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Search Value Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.051.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société SEARCH VALUE PARTNERS S.A. avec effet le 10 novembre 2008.

BANQUE INVIK S.A.
M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028778/10.

(100026122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Mediashop S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.315.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société MEDIASHOP S.A. avec effet le 10 novembre 2008.

BANQUE INVIK S.A.
M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028779/10.

(100026079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Palm Investments Limited S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.291.

Je soussigné, M. Peter Engelberg, dénonce par la présente le siège social domiciliaire de la société PALM INVESTMENTS LIMITED S.A. avec effet le 11 août 2009.

BANQUE INVIK S.A.

M. Peter Engelberg

Référence de publication: 2010028781/10.

(100026055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010028459/13.

(100024856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Presta Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 2, rue Pierre Saffroy.

R.C.S. Luxembourg B 135.244.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028508/10.

(100024884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Les Papillons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 128.739.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010028509/10.

(100024883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029853/10.

(100026316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Tolima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.252.

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TOLIMA S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 67252, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 8 février 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 598 du 2 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2010. LAC/2010/7600. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029274/52.

(100026728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

SGS Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.205.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre MARTEL, comptable, demeurant au 88, rue de Saint-Jean, 1201 Genève, Suisse,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SGS S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 1, Place des Alpes, Genève,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 février 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 24205, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mai 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 31 mai 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 août 2002, par acte de M^e Reginald NEUMAN, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1501 du 17 octobre 2002.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) divisé en 220.000 (deux cent vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif, qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que, partant, la liquidation de la société est faite et clôturée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Martel, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029266/51.

(100026614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Jatropa S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.709.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 31 décembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 31 décembre 2009 que:

H.R.T. REVISION S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, a été désignée en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028451/19.

(100024928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Trading and Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trading and Investment Company S.A.).**

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 24.398.

Im Jahr zweitausendneun, am dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind die Aktionäre der "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A." einer Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts (société anonyme), mit Sitz in 359, route de Thionville, L-5885 Hesperange, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 24.398, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten (die "Versammlung").

Die Gesellschaft wurde gegründet, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 24. Mai 1986, welche im Jahr 1986 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 223 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um 18:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Welbes, avocat à la Cour, mit beruflicher Anschrift in L-1011 Luxembourg.

Der Vorsitzende ernennt Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-1011 Luxembourg zum Schriftführer.

Zum Stimmzähler wird Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat à la Cour, mit beruflicher Anschrift in L-1011 Luxembourg ernannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch den Vorstand der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-), welche das gesamte Kapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen, in der Versammlung rechtswirksam vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengetreten ist und rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Diese Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit dieser Urkunde, mit welcher sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II.- Dass die Aktionäre bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichten und sich zu dieser außerordentlichen Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklären.

III.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Abänderung der Rechtsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft ("société anonyme" - S.A.) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée" - S.à R.L.) mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

2. Kenntnisnahme und Genehmigung der vom Verwaltungsrat der Gesellschaft erstellten Zwischenbilanz aus welcher sich ergibt, dass der Nettovermögenswert der Gesellschaft mindestens einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt.

3. Abänderung des Namens der Gesellschaft infolge der Änderung der Rechtsform der Gesellschaft in "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l." mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

4. Beibehaltung des gegenwärtigen Geschäftsjahres der Gesellschaft.

5. Vollständige Änderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft infolge der Änderung der Rechtsform der Gesellschaft und Abänderung der Sprache der Satzung von französisch auf deutsch mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

Insbesondere soll der Artikel über den Gegenstand der Gesellschaft wie folgt lauten:

" **Art. 2. Gegenstand.** Zweck der Gesellschaft ist, entweder direkt oder indirekt, der Erwerb, das Halten und die Veräußerung von Anteilen und Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem, gleich in welcher Form, direkt oder indirekt die Anlage in, den Erwerb von, das Halten und die Veräußerung von jeglichen Vermögensgegenständen vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten, Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die "Angehörigen Gesellschaften") gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Tätigkeiten vornehmen, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde:

- Kredite in jeglicher Form aufnehmen oder sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, insbesondere die (auf privater Basis stattfindende) Ausgabe von Anleihen, Schuldscheinforderungen und Darlehen oder sonstigen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Forderungs- oder Kapitalinstrumenten, sowie der Einsatz von Derivaten oder sonstigem;

- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen, Kredite gewähren, Anteile oder Aktien zeichnen, jede Form von Schuldverschreibungen erwerben, die von einem luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen ausgegeben werden, und zwar zu den Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, mit Stellung von Sicherheiten oder ohne;

- Garantien übernehmen, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten stellen, sei es durch persönliche Sicherheiten, Pfandrechte oder teilweise oder vollständige Belastung des Unternehmens, oder der (bestehenden oder zukünftigen) Vermögenswerte, wobei diese Sicherheiten einzeln oder in Verbindung angewendet werden können, um jeder Form von Verpflichtungen der Gesellschaft oder der Angehörigen Gesellschaften innerhalb der Grenzen und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts nachzukommen.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen sowie generell alle Tätigkeiten vornehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und Maßnahmen ergreifen, welche direkt oder indirekt der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen."

6. Kenntnisnahme über das Ausscheiden der folgenden Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 und Erteilung von Entlastung für die Erfüllung ihrer Pflichten gegenüber der Gesellschaft bis zum heutigen Tag:

- Herrn Régis Santini und
- Frau Chantal Rischard.

7. Ernennung von Herrn Stephan M. Illenbergen geboren am 11.4.1959 in Bremen wohnhaft in Robert-Koch-Straße 105, 65779 Kelkheim, Deutschland, zum Geschäftsführer der Gruppe A der Gesellschaft ("gérant") und Bestimmung des Herrn Arsène Rischard, geboren am 3.4.1970 in Luxemburg-Stadt, wohnhaft in 33, rue de l'Eglise, 7446 Lintgen, Großherzogtum Luxemburg, zum Geschäftsführer der Gruppe B, jeweils mit Wirkung zum 1. Januar 2010 bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2015 endenden Geschäftsjahres beschließt.

8. Kenntnisnahme über das Ausscheiden von Herrn Alphonse Rischard als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 und Erteilung von Entlastung für die Erfüllung seiner Pflichten gegenüber der Gesellschaft bis zum heutigen Tag.

9. Sonstiges.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die Abänderung der Rechtsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft ("société anonyme" - S.A.) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die Kenntnisnahme und Genehmigung der vom Verwaltungsrat der Gesellschaft erstellten Zwischenbilanz aus welcher sich ergibt, dass der Nettovermögenswert der Gesellschaft mindestens einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), bestehend aus dreihundertzehn (310) Anteilen mit einem Nominalwert in Höhe von einhundert Euro (EUR 100,-) je Anteil und liegt mithin über dem nach dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (im Folgenden das "Luxemburger Gesetz") erforderlichen Mindestgrundkapital für eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.). Es ergibt sich aus der vom Verwaltungsrat der Gesellschaft erstellten Zwischenbilanz, dass das Nettovermögen der Gesellschaft mindestens dem Nominalwert des ausgegebenen Gesellschaftskapitals entspricht.

Die Zwischenbilanz wird der vorliegenden Urkunde beigefügt und mit dieser zusammen bei der Registrierungsbehörde einregistriert.

Erklärung der Verwaltungsratsmitglieder

Daraufhin bestätigen die aktuellen Mitglieder des Verwaltungsrates, welcheangaben, im Voraus über die Reichweite ihrer Verantwortung informiert worden zu sein und welche durch die vorbeschriebene Umwandlung in ihrer Stellung als Verwaltungsratsmitglieder rechtswirksam verpflichtet sind, ausdrücklich folgendes:

(i) der Nettovermögenswert der Gesellschaft beträgt mindestens einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zum Zeitpunkt der Umwandlung am 1. Januar 2010;

(ii) der Nettovermögenswert der Gesellschaft entspricht mindestens dem Nominalwert des ausgegebenen Gesellschaftskapitals in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-),

(iii) Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), bestehend aus dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert in Höhe von einhundert Euro (EUR 100,-) je Aktie und liegt mithin über dem erforderlichen Mindestgrundkapital für eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Als Ergebnis der Umwandlung werden alle dreihundertzehn (310) Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil in dreihundertzehn (310) Anteile der Gesellschaft mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil umgewandelt, so dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) beträgt, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Anteile mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil.

Dritter Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die Abänderung des Namens der Gesellschaft in "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l." mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

Vierter Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die Beibehaltung des gegenwärtigen Geschäftsjahres der Gesellschaft, d.h. das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft infolge der Änderung der Rechtsform der Gesellschaft und Abänderung der Sprache der Satzung von französisch auf deutsch, wie in der im Anhang dieses Protokolls befindlichen Fassung der Satzung ersichtlich mit Wirkung zum 1. Januar 2010.

Sechster Beschluss

Die Versammlung nimmt das Ausscheiden der folgenden Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 zur KENNNTNIS und erteilt ihnen Entlastung für die Erfüllung ihrer Pflichten gegenüber der Gesellschaft bis zum heutigen Tag:

- Herrn Régis Santini und
- Frau Chantal Rischard.

Siebter Beschluss

Die Versammlung BESCHLIESST die Ernennung von Herrn Stephan M. Illenberger, geboren am 11. April 1959 in Bremen (Deutschland) wohnhaft in Robert-Koch-Straße 105, 65779 Kelkheim, Deutschland, zum Geschäftsführer der Gruppe A der Gesellschaft ("gérant") und die Ernennung des Herrn Arsène Rischard, geboren am 3. April 1970 in Luxemburg-Stadt, wohnhaft in 33, rue de l'Eglise, 7446 Lintgen, Großherzogtum Luxemburg, zum Geschäftsführer der Gruppe B, beide jeweils mit Wirkung zum 1. Januar 2010 bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2015 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Achter Beschluss

Die Versammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Alphonse Rischard als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 zur KENNTNIS und erteilt ihm Entlastung für die Erfüllung der Pflichten gegenüber der Gesellschaft bis zum heutigen Tag.

Anhang

SATZUNG

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Die Gesellschaft ist als "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungssetzen (das "Gesetz von 1915") errichtet.

Sie führt den Namen "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l."

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 17 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist, entweder direkt oder indirekt, der Erwerb, das Halten und die Veräußerung von Anteilen und Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem, gleich in welcher Form, direkt oder indirekt die Anlage in, den Erwerb von, das Halten und die Veräußerung von jeglichen Vermögensgegenständen vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten, Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die "Angehörigen Gesellschaften") gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Tätigkeiten vornehmen, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde:

- Kredite in jeglicher Form aufnehmen oder sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, insbesondere die (auf privater Basis stattfindende) Ausgabe von Anleihen, Schuldscheinforderungen und Darlehen oder sonstigen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Forderungs- oder Kapitalinstrumenten, sowie der Einsatz von Derivaten oder sonstigem;

- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen, Kredite gewähren, Anteile oder Aktien zeichnen, jede Form von Schuldverschreibungen erwerben, die von einem luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen ausgegeben werden, und zwar zu den Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, mit Stellung von Sicherheiten oder ohne;

- Garantien übernehmen, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten stellen, sei es durch persönliche Sicherheiten, Pfandrechte oder teilweise oder vollständige Belastung des Unternehmens, oder der (bestehenden oder zukünftigen) Vermögenswerte, wobei diese Sicherheiten einzeln oder in Verbindung angewendet werden können, um jeder Form von Verpflichtungen der Gesellschaft oder der Angehörigen Gesellschaften innerhalb der Grenzen und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts nachzukommen.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen sowie generell alle Tätigkeiten vornehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und Maßnahmen ergreifen, welche direkt oder indirekt der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Gesellschaftssitz ist Hesperingen, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Rates der Geschäftsführung kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Hesperingen und durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise entscheidet, an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Niederlassungen oder andere Büros können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung eröffnet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann/können die Geschäftsführer durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in dreihundertzehn (310) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) je Gesellschaftsanteil eingeteilt.

Art. 5. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögen und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen "inter vivos" nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung, gemäß Artikel 189 des Gesetzes von 1915, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen "mortis causa" muss von drei viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Sitzungen des Rates der Geschäftsführung - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer wobei mindestens ein Geschäftsführer als Geschäftsführer der Gruppe A und ein Geschäftsführer als Geschäftsführer der Gruppe B ernannt werden soll. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und "ad nutum" (ohne einen Grund zu nennen) die Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 9. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer bilden den Rat der Geschäftsführung.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführung können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung einberufen. Ausgenommen in Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und sie erklären, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten.

Die Sitzung erfolgt an Ort, Tag und Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt ist. Sitzungen des Rates der Geschäftsführung finden grundsätzlich in Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Rates der Geschäftsführung festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Rates der Geschäftsführung als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Entscheidungen des Rates der Geschäftsführung werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Im Dringlichkeitsfall sind Umlaufbeschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Rates der Geschäftsführung unterzeichnet werden, gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einem einzigen Dokument erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

Art. 10. Vertretung. Im Umgang mit Drittparteien haben die Geschäftsführer die Befugnis, vorbehaltlich der Bestimmungen des folgenden Absatzes dieses Artikel 10, einzeln zu jeder Zeit im Namen der Gesellschaft zu handeln sowie alle Geschäfte und Vorgänge, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind, durchzuführen und zu genehmigen.

Für Geschäfte und Vorgänge die ein Geschäftsführer der Gruppe B vornimmt und die einen Umfang von EUR 100.000.- (einhundert tausend Euro) übersteigen, ist zusätzlich die Zustimmung eines Geschäftsführers der Gruppe A erforderlich. Diese Zustimmung ist nur wirksam, wenn sie schriftlich oder per E-Mail erteilt worden ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Rates der Geschäftsführung.

Der Rat der Geschäftsführung kann einen oder mehrere "ad hoc" Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Rat der Geschäftsführung wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Art. 11. Verbindlichkeiten der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich auf Grund ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, welche sie ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingehen, solange diese gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 getroffen wurden.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Gesellschafterversammlungen. Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Sofern das Gesetz von 1915 oder die Regelungen dieser Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die Stimmen der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, getroffen.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals besitzen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

Kapitel V. - Gesellschaftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Rat der Geschäftsführung in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz aufgestellt.

Art. 15. Einsicht der Gesellschafter. Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Dieses Erfordernis lebt aber wieder auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Reserve, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Reserve angegriffen wurde.

Vorausgesetzt, dass Kapital auf Ebene der Gesellschaft zur Ausschüttung vorhanden ist und soweit gesetzlich und durch diese Satzung erlaubt, soll der Rat der Geschäftsführung die Ausschüttung von verfügbarem ausschüttbarem Kapital vorschlagen.

Die Entscheidung über Ausschüttungen und die Festsetzung der Höhe dieser Ausschüttungen wird von den Gesellschaftern/dem Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Regelungen des Artikels 12, Paragraph 2 vorgenommen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen können Vorschüsse auf Dividenden vor Ende des Geschäftsjahres unter den nachfolgenden Bedingungen durch Beschluss des Rates der Geschäftsführung ausgezahlt werden:

- der Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf;

- dieser Zwischenabschluss weist einen ausreichenden ausschüttbaren Betrag nach den gesetzlichen Bestimmungen auf, vorausgesetzt insbesondere, dass der Betrag, welcher ausgeschüttet werden soll (i) nicht den Betrag des seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinns, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Reserven, aber reduziert um den Verlustvortrag und um Beträge die in die gesetzliche oder satzungsmäßige Rücklage der Gesellschaft

einzustellen sind, übersteigt und (ii) dass alle derart ausgeschütteten Beträge, die nicht dem tatsächlich erzielten Gewinn der Gesellschaft entsprechen von dem Gesellschafter/den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Auflösung - Abwicklung

Art. 17. Auflösung. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 18. Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 19. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Beschlüsse erwachsen oder berechnet werden, wird auf zirka tausend euro geschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um 18.20 Uhr für geschlossen.

WORÜBER, diese Urkunde am eingangs erwähnten, Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. WELBES, C. LENNIG, P.A. DELAGARDELLE, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 06. Januar 2010. Relation: EAC/2010/230. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029362/335.

(100026752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Hunnebiere S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8057 Bertrange, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg E 4.223.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société civile "HUNNEBIERG S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 1, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4223, (la "Société"), en date du 29 décembre 2009, enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2010, relation GRE/2010/156, déposé en date du 26 janvier 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100012933, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de un million trois cent huit mille euros (1.308.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale."

AU LIEU DE:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de un trois cent huit euros (1.308.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.:

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation: GRE/2010/507. Reçu douze euros 12,00 €.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010028797/26.

(100025905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Le Receveur.
Jean SECKLER.

**E.T.G. Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Borodino International S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.797.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

ONT COMPARU:

- Monsieur Tigran Nersisyan, né le 26 mars 1966 en Arménie, manager, résident à Moscou (Russie) - Yubileynaya n° 30,

- Monsieur Luigi MANIGLIO, né le 22 janvier 1962 à Rome (I), manager, résident à Milano, 68, Corso Italia, ici représentés par Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 5 décembre 2009, lesquelles procurations, après signatures "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps, en leur qualité d'actionnaires uniques de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BORODINO INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C n°1802 du 22 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C n° 2047 du 23 août 2008.

Ensuite les actionnaires tels que représentés, déclarent et prient le Notaire d'acter:

I. Que les actionnaires tels que représentés, détenant l'intégralité du capital social de EUR 4.200.000 (quatre millions deux cent mille Euros) sont dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. changement dénomination social de la Société de "Borodino International S.A." en "E.T.G. Holding S.A." et modification subséquente l'Article Premier des Statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E.T.G. Holding S.A.;"

2. délégation des pouvoirs;

3. divers.

Les actionnaires tels que représentés siégeant en assemblée générale ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de changer la dénomination social de la Société de "BORODINO INTERNATIONAL S.A." en "E.T.G. Holding S.A.",

et modifient en conséquence l'Article 1^{er} des Statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E.T.G. Holding S.A. .

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la résolution prise à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 janvier 2010, LAC/2010/2469: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 February 2010.

Référence de publication: 2010029203/51.

(100026197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and ten.

On the fourth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

here represented by Ms Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue a proxy given under private seal on the 8th of October 2009,

which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 8th of October 2009, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

A copy of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés incorporation have been amended as follows: et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300,000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");

- 60,000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");

- 300,000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 ("Class C Shares") per Share;

III.- The company has an issued capital of ONE MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 1,451,955.-), divided into ninety-six thousand seven hundred ninety-seven (96,797) shares comprising:

- thirty-eight thousand seven hundred sixty-eight (38,768) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19,261) Ordinary Manager Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- thirty-eight thousand seven hundred sixty-eight (38,768) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EIGHTEEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY EURO (€ 18,220,960.-) have been paid on the Class C Shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 8th of October 2009, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of THREE HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (€ 371,250.-) in order to increase it from the present amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED FIFTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 1,451,955.-) to the amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED FIVE EURO (€ 1,823,205.-) by issuing:

- twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A Shares),

- twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the C shares of the amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTEEN THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (€ 5,816,250.-), to raise it from its present amount of EIGHTEEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY EURO (€ 18,220,960.-) to the amount of TWENTY-FOUR MILLION THIRTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED TEN EURO (€ 24,037,210.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of THREE HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (€ 371,250.-) as well as the amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTEEN THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (€ 5,816,250.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (Paragraph b):

(b) The Company has a share capital of ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED FIVE EURO (€ 1,823,205.-), divided into one hundred twenty-one thousand five hundred forty-seven (121,547) shares comprising:

- fifty-one thousand one hundred forty-three (51,143) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A Shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19,261) Ordinary Manager Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B Shares),

- fifty-one thousand one hundred forty-three (51,143) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of TWENTY-FOUR MILLION THIRTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED TEN EURO (€ 24,037,210.-) have been paid on the C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 octobre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu d'une résolution prise en date du 8 octobre 2009, relative à une augmentation de capital de la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros ("Actions de Classe C") par Action;

III.- Que le capital social émis de la société est de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 1.451.955,-), divisé en quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (96.797) actions comprenant:

- trente-huit mille sept cent soixante-huit (38.768) Actions ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-un (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe B),

- trente-huit mille sept cent soixante-huit (38.768) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de DIX-HUIT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (18.220.960,-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 8 octobre 2009, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€371.250,-) pour l'augmenter de son montant actuel de UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 1.451.955,-) à un montant de UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQ EUROS (€ 1.823.205,-) par l'émission de:

- douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe A),

- douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe C).

Païement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 5.816.250,-) pour l'augmenter de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (18.220.960,-) au montant de VINGT-QUATRE MILLIONS TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (€ 24.037.210,-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 371.250,-) ainsi que le montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 5.816.250,-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (Paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQ EUROS (€ 1.823.205,-), divisé en cent vingt et un mille cinq cent quarante-sept (121.547) actions comprenant:

- cinquante et un mille cent quarante-trois (51.143) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe B),

- cinquante et un mille cent quarante-trois (51.143) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15,-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de VINGT-QUATRE MILLIONS TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (€ 24.037.210,-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 février 2010. Relation: ECH/2010/154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 16 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010029364/229.

(100026546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Newel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.575.

In the year two thousand and ten on the twenty ninth day of January,

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company Newel S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 12 July 2005, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (The "Company") and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.575 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1333, page 63949 dated 6 December 2005 and have not been amended since.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The attendance list shows that shareholders holding five hundred (500) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the share capital of the Company by nine thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 9,675.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 22,175.-), by creating and issuing three hundred and eighty-seven (387) new shares, each of such new shares having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

(B) To reduce the Company's share capital by an amount of nine thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 9,675.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of (i) all the three hundred and sixty-two (362) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by Finial S.à r.l. in the Company at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and of (ii) all the twenty-five (25) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by FCCL FIP S.à r.l. in the Company at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

Acknowledgement that the other shareholders have waived their right to equal treatment in respect of the cancellation by the Company of part of its shares.

(C) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution:

The meeting of shareholders decided to increase the share capital of the Company by nine thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 9,675.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 22,175.-), by creating and issuing three hun-

dred and eighty-seven (387) new shares, each of such new shares having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are then subscribed and fully paid in as follows:

a) One hundred and ten (110) new shares are subscribed by LDVF1 FIP S.à r.L, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.646, duly represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of two thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,750.-) relating to the new shares subscribed by LDVF1 FIP S.à r.l. is entirely allocated to the Company's share capital; and

b) Two hundred and seventy-seven (277) new shares, are subscribed by LDVF1 Main FIP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.109.577, duly represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of six thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 6,925) relating to the new shares subscribed by LDVF1 Main FIP S.à r.l. is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of nine thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 9,675.-) for the new shares will be entirely allocated to the share capital. The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of nine thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 9,675.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of (i) all the three hundred and sixty-two (362) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by Finial S.à r.l. in the Company at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and of (ii) all the twenty-five (25) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each held by FCCL FIP S.à r.l. in the Company at a price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The meeting of shareholders acknowledged that the other shareholders have waived their right to equal treatment in respect of the cancellation by the Company of part of its shares.

The meeting of shareholders acknowledged that article 5.1 of the Articles shall remain unchanged further to the decisions taken under the preceding resolutions so that it shall still read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their names, first names, civil status and residence, they have signed together with the Notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché et qui aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Newel S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 12 juillet 2005, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.575 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1333, page 63949 daté du 6 décembre 2005 et n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les associés détenant cinq cents (500) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparant ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent soixante quinze euros (EUR 9.675-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) à vingt-deux mille cent soixante quinze euros (EUR 22.175-), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt sept (387) nouvelles parts sociales, chacune de ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune.

(B) Réduction du capital social de la Société pour un montant de neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 9.675-) afin de le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) par l'annulation de (i) toutes les trois cent soixante deux (362) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune détenues par Finial S.à r.l. dans la Société au prix de vingt-cinq euros (EUR 25-) par part sociale, et de (ii) toutes les vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune détenues par FCCL FIP S.à r.l. dans la Société au prix de vingt-cinq euros (EUR 25-) par part sociale.

Prise de connaissance du fait que les autres associés ont renoncé à leur droit à un traitement équitable relativement à l'annulation par la Société d'une partie de ses parts sociales.

(C) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent soixante quinze euros (EUR 9.675-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) à vingt-deux mille cent soixante quinze euros (EUR 22,175-), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt sept (387) nouvelles parts sociales, chacune de ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

a) Cent dix (110) nouvelles parts sociales sont souscrites par LDVF1 FIP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.646, dûment représenté par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement payées par un apport en numéraire. Le montant total de deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750-) relatif à ces nouvelles parts sociales souscrites par LDVF1 FIP S.à r.l. est entièrement alloué au capital social de la Société; et

b) Deux cent soixante-dix sept (277) nouvelles parts sociales, sont souscrites par LDVF1 Main FIP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.577, dûment représenté par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement payées par un apport en numéraire. Le montant total de six mille neuf cent vingt cinq euros (EUR 6.925) relatif à ces nouvelles parts sociales souscrites par LDVF1 Main FIP S.à r.l. est entièrement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, la contribution totale de neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 9.675-) pour les nouvelles parts sociales sera entièrement allouée au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de réduire le capital de la Société pour un montant de neuf mille six cent soixante quinze euros (EUR 9.675-) afin de le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) par l'annulation de (i) toutes les trois cent soixante-deux (362) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune détenues par Finial S.à r.l. dans la Société au prix de vingt-cinq euros (EUR 25-) par part sociale, et de (ii) toutes les vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune détenues par FCCL FIP S.à r.l. dans la Société au prix de vingt-cinq euros (EUR 25-) par part sociale.

L'assemblée des associés a pris connaissance du fait que les autres associés ont renoncé au droit à un traitement égalitaire relativement à l'annulation par la Société d'une partie de ses parts sociales.

L'assemblée des associés a pris connaissance du fait que l'article 5.1 des Statuts demeurera inchangé suite aux décisions prises en vertu des résolutions précédentes, de telle sorte que l'article se lira encore comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500-) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux comparants, qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, ils ont signé ensemble avec le notaire cet acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5282. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029252/187.

(100026372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

sms Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.813.

1. Die Gesellschaft Lux-Fiduciaire Consulting Sarl, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, legt sein Mandat als Kommissar mit Wirkung zum 31.12.2009 nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010028454/10.

(100025172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.
